

ABONNEMENTS

Par année... \$3.00
Pour six mois... 1.50
Pour quatre m... 1.00

Edition Hebdomadaire
Pour l'année... \$1.00
Payable d'avance.

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

LOUIS LUSSIER, Rédacteur

"RELIGION ET PATRIE"

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

LE CANADA

Ottawa et Hull, 10 Decembre 1885
L'HONORABLE M. WHITE A
PETERBORO

Nous avons jusqu'à présent
donné publicité, en autant que le
cadre restreint de notre journal le
permettait, à tous les documents
et les opinions de nature à jeter
de la lumière sur les causes véritables
de l'insurrection du printemps
dernier, sur le plus ou moins
d'efficacité de la politique suivie
parmi nous depuis quinze ans, à
l'égard des Métis et des tribus
indiennes qui habitent les territoires
lointains et trop méconnus du
Nord-Ouest.

Nous n'avons pas agi de la sorte
pour nous rallier à l'agitation soi-
disant nationale, qui bouleverse, à
l'heure qu'il est, la province de
Québec. Nous la réprovoquons au
contraire, parce que d'abord ceux
qui la fomentent et en tiennent la
tête ne sont que de vulgaires agi-
tateurs politiques, dont les aspira-
tions n'ont jamais dépassé un
désir effréné de posséder le pou-
voir, d'acquiescer une popularité et
un prestige qui leur ont tou-
jours fait défaut et que leur mérite
personnel ne saurait leur donner;
parce qu'ensuite, cette agitation est
dangereuse, en ce qu'elle tend à
briser la bonne entente, l'union
entre les races, absolument néces-
saires à l'existence et au bon
fonctionnement de la Confédération.

Mais si nous ne sommes pas
du nombre de ceux qui croient
qu'il faille renier toute l'histoire
du passé, parce que des exigences
peut-être légitimes n'auront pas été
satisfaites, parce qu'un gouverne-
ment aura failli à quelqu'un des
devoirs si multiples qui s'im-
posent à sa sollicitude, nous n'en
serons pas moins toujours prêt à
signaler aux hommes du pouvoir
ce qu'il peut se rencontrer de dé-
fectueux ou d'inefficace dans leur
politique, les initiatives à prendre,
les modifications à apporter pour
rendre plus parfaite et plus équitable
la gouverne de la chose publi-
que.

C'est ainsi que nous avons pu-
blié la lettre de l'éminent arche-
vêque de St Boniface Mgr Taché,
qui contient nombre d'enseignements
utiles dont le gouvernement
fera son profit, nous en sommes
sûr. C'est pour la même raison
que nous reproduisons aujourd'hui
l'extrait suivant d'un discours pro-
noncé récemment par l'honorable
Thomas White à Peterboro, con-
vaincu que nos lecteurs pourront y
puiser des renseignements utiles sur
la véritable nature des griefs que,
dans certains quartiers, l'on pro-
clame la cause unique de la der-
nière révolte.

On a prétendu, a dit l'honorable
ministre de l'Intérieur, que le gou-
vernement doit être condamné non
pas parce que Riel a été pendu,
mais parce que le gouvernement
serait responsable de l'insurrection.
Cette question des griefs des Métis
n'est pas nouvelle. Il y a déjà un
certain nombre d'années qu'on l'a
soulevée.

En 1875, alors que M. Mackenzie
était au pouvoir, Mgr Grandin
réclama à Ottawa, les choses sui-
vantes que demandaient les Métis,
savoir :

- 1o De l'aide pour les colons ;
2o De l'aide pour les hôpitaux ;
3o De l'aide pour les écoles ;
4o De l'aide pour les orphelins ;
5o Des concessions de terre pour
les orphelins et les fermes modé-
rées ;
6o Des réserves pour les enfants
et de l'aide pour leur permettre de
s'occuper à l'agriculture ;
7o Des réserves pour les sauva-
ges, c'est-à-dire des terres arables
près des lacs poissonneux.

On répondit à Sa Grandeur que
ces différentes demandes relevaient
toutes de la législature locale et
que le gouvernement fédéral n'au-
rait rien à y voir.
Voici le texte de la réponse de M.
Mills :

"Je dois avouer que je ne suis
pas disposé à regarder d'un œil
favorable la demande des requé-
rants qui veulent obtenir du gou-
vernement le grain et les instru-
ments aratoires dont ils ont besoin
pour les semailles. Je ne vois pas
à quel titre les Métis peuvent pré-
tendre, dans l'espèce, être traités
différemment des blancs établis
dans les territoires. On devrait
faire comprendre aux Métis qui,
sous certains rapports, sont dans
une position plus avantageuse que
les colons qui viennent s'établir,
qu'il leur faut se fixer à demeure
et s'appliquer à l'élevage et à l'agri-
culture ; il n'y a plus de doute que
dans ce cas on leur donnerait des
terres comme aux colons blancs,
mais ils ne doivent, en dehors de
cela, compter sur aucun aide spé-
cial du gouvernement pour leurs
entreprises agricoles."

Rappelez-vous que chacune des
réclamations isolées impliquait que
les Métis devaient être traités diffé-
remment des colons. M. Mathew
Ryan, à qui on en avait confié quel-
ques-unes, demandait, dans une
lettre adressée à M. Gidd, agent du
gouvernement, si le département
les traitait qu'il se mit en communi-
cation avec les Métis, en allant les
voir à domicile, ou qu'il agit en
leur nom, vu qu'il lui arriverait
de les rencontrer de temps à autre
dans l'exercice de ses fonctions
judiciaires. M. Ryan craignait que
l'attente d'une rencontre accidentelle
n'eût pour effet de retarder
indéfiniment l'enquête et de faire
perdre à un grand nombre de
Métis et de blancs dans les terri-
toires les avantages que la loi leur
assurait. Voici la réponse que M.
Mills écrivit de sa propre main en
marge de la lettre de l'agent :

"Il n'est pas nécessaire de re-
chercher ceux qui ont des récla-
mations. S'ils tiennent à leurs in-
térêts, ils se présenteront d'eux-
mêmes et établiront leurs récla-
mations.
(Signé, D. MILLS)"

Voilà le traitement proposé par
M. Mills pour les Métis. A cette
époque les réclamations de ces der-
niers se rapportaient exclusivement
à l'arpentage des terres.

Le 14 février 1884, en réponse à
une lettre du père Végreville, M.
Deville, chef du bureau des arpente-
urs, recommanda le plan suivant,
pour satisfaire les Métis : Si l'ins-
pecteur d'arpentage se convenait
que la majorité des colons dans un
township désiraient avoir des ter-
res, ayant leur front sur la rivière,
il aurait le droit de décider que
chaque home stead ayant son front
sur la rivière, en ce township, se
composât de lots de vingt chaînes
de largeur sur un mille de profon-
deur, excepté dans les cas où tous
les occupants d'une section préfé-
raient qu'il fût divisé en quatre
de section, ou que tous les occu-
pants de deux sections désiraient
que les lots fussent de 10 chaînes
de largeur et de 2 milles de profon-
deur, le désir des colons, dans ces
cas, devant être exaucé.

Ces recommandations furent ap-
prouvées par sir David McPherson,
alors ministre de l'Intérieur, qui
ordonna de leur donner effet. Dans
le cours de la saison de 1884, M.
Pearce avait soumis un rapport au
sujet des réclamations d's Métis.

Il fut mandé à Ottawa au mois de
janvier dernier, afin de faciliter le
réglement de ces réclamations. Le
6 février, l'agent reçut instruction

de donner suite à la décision qui
avait été prise, et les parties inté-
ressées furent informées du fait
par l'agent à Prince Albert. Ceci
se passait plusieurs semaines avant
que l'insurrection éclatât, et ce-
pendant, on dit aux habitants
du Canada que la difficulté avait
surgi parce que les arpenteurs re-
fusaient d'arpenter les terres con-
formément au vœu d's Métis. Le
fait est que ce sont les Métis de Ma-
nitoba, qui n'avaient aucune
réclamation contre le gouver-
nement, qui se sont révoltés,
tandis que ceux qui avaient
des réclamations n'ont pas été
pas révoltés ; mais quelques-uns
parmi ces derniers furent cepen-
dant forcés de prendre les armes.

On a prétendu que n's amis du
Bas-Canada allaient se séparer du
parti conservateur, mais je ne le
crois pas. Quelques-uns se sépa-
reront peut-être du parti ; quel-
ques-uns se sont laissés entraîner
par l'excitation du moment et sont
tombés dans le piège que nos ad-
versaires politiques, dans cette
province, leur avaient tendu. Mais
l'alliance entre les conservateurs
anglais et les Canadiens-français
ne sera pas rompue parce qu'un
homme qui a fait tuer des colons,
qui a incité les sauvages à se sou-
lever et à massacrer les prêtres, a
subi le juste châtiement de son
crime.

Les explications de M. White éta-
blissent deux faits importants.
L'honorable Ministre de l'Inté-
rieur affirme d'abord que la ques-
tion des arpentages avait été réglée
avant l'insurrection ; en second
lieu, il déclare que les rebelles
étaient des Métis du Manitoba qui
n'avaient aucune réclamation
contre le gouvernement, tandis
que ceux qui en avaient sont restés
paisibles.

Il est bon de remarquer à ce
sujet que ces déclarations ne sont
contredites en rien par celles des
vénérables évêques Taché et Grand-
in et des autres missionnaires du
Nord-Ouest, qui ont tous affirmé
que les Métis avaient des griefs
depuis 15 années et plus, sans con-
tester ce qui a été fait par le gou-
vernement durant les derniers
mois qui ont précédé la révolte.

ERREUR DE NOM

Sous ce titre, la Minerve d'hier
contenait la rectification suivante :

On attire notre attention sur le
fait que les lettres que nous avons
publiées ne sont pas du Révérend
Paquet, Obit, mais d'un frère
convers de la même congrégation,
M. Piquet.

Cette erreur peut s'expliquer
par le fait que la signature, qui
n'est pas celle d'un calligraphe,
pouvait bien occasionner telle con-
fusion de noms.

Puisque l'on attache beaucoup
d'importance à ce qu'il n'y ait pas
d'erreur sur ce point, nous devons
dire que les lettres de M. Piquet
étaient précédées de la déclaration
suivante :

"Ce que je vous écris sur Riel
est public ici. J'espère que vous le
publerez. Croyez-le bien, c'est
nécessaire pour le bien de la reli-
gion de faire connaître cet hom-
me-là. Je vous ai envoyé deux
articles sur lui. Je ne sais pas si
vous les avez reçus. Vous pou-
vez les publier sans crainte. Je
n'y dis que ce qui est public."

Malgré cette invitation pressante
à publier, nous avons attendu
que le sort de Riel fut réglé avant
d'insérer ces lettres. Si l'humanité
nous a commandé le silence, c'est
autre chose maintenant qu'il s'agit
d'écrire l'histoire.

Ayant nous-même emprunté à
votre confrère montréalais les let-
tres mentionnées dans les lignes
qui précèdent, nous nous faisons

un devoir de signaler à nos lec-
teurs leur provenance réelle.

HUITRES.
POISSONS.
FRUITS

Toutes personnes qui ont besoin d'HUI-
TRES, POISSONS, ET FRUITS, trouveront
de GRANDS AVANTAGES
en venant visiter mon établissement et
s'enquérir des PRIX.

J'ai, dans le moment, un
STOCK EXTRAORDINAIRE
que je vends au plus bas prix.

Les marchandises sont livrées prompte-
ment à domicile, dans tous les parties de
la ville.

J'ai aussi une grande quantité de
CIBRE DE POMME
TRÈS-PUR et de PREMIÈRE QUALITÉ.

W. BORTHWICK,
120 RUE RIDEAU.

FETES DE NOEL
ET DU
JOUR DE L'AN !

Je profite des fêtes de Noël et du Jour
de l'An pour remercier mes nombreuses
pratiques de l'encouragement qu'ils
m'ont donné durant l'année qui vient de
s'écouler, et solliciter comme par le passé,
le patronage du public en général pour
l'avenir.

J'ai en magasin un assortiment complet
de chaussures propres à toute saison,
CHAUSSURES EN CUIR,
EN DRAP, EN CHEVREUILS,
PARDESSUS EN FEUTRE,
CLAQUES, ETC., ETC.,
que je vendrai à un prix très modéré.

Chaussures de Commode
faites dans le plus court délai et de qualité
première.
N'oubliez pas de venir me voir avant
d'acheter ailleurs et vous serez satisfaits.

D. GAUTHIER,
463 RUE SUSSEX.

THEATRE ROYAL
Locataire et Direct. J. H. GILMOUR
Gérant, L. HOWARD

Immenses attractions pour la semaine de
Noël, commencent
LUNDI, 21 DECEMBRE,
ON JOUERA

HUMPTY DUMPTY
M. A. Denier, l'inimitable comique
éminent a-t-il des États-Unis ont été
engagés pour l'occasion, ainsi que les deux
FRÈRES GORMAN, les favoris
du public d'Ottawa, qui arrivent avec un
répertoire de chansons et de danses irlan-
daises absolument inédites en cette ville.

Il y aura trois grandes matinées, JEUDI,
VENDREDI et SAMEDI, et M. Gilmour
fera distribuer des cadeaux de Noël à tous
les enfants qui y assisteront.
Portes ouvertes à 1.30 p. m.

Levee du rideau à 7.30
Prix ordinaires - - 20 et 15c
Sièges réservés - - 50 et 30c

Que l'on n'oublie pas que les repré-
sentations de la semaine de Noël seront les
plus brillantes dont le public d'Ottawa ait
encore été témoin.

A LOUER
Un magnifique logement, au No. 88 rue
Cathcart. Possession immédiate.
Pour i formations s'adresser au No. 92,
rue Cathcart.

ARGYLE HOUSE

GRANDE VENTE COMPLETE
DANS NOS DEPARTEMENTS DE
MARCHANDISES DE MODE
ET DE MANTEAUX.

À partir du 26 courant, nous allons faire une grande vente
complète de l'assortiment de nos Départements de MARCHAN-
DISES DE MODE ET DE MANTEAUX.

TOUT DOIT ETRE VENDU
Avant l'inventaire, et l'on ne regarde pas aux prix.

300 Chapeaux de Feutre, nouvelles formes, valant de \$1 à \$1.50, seront
vendus 50 cents pièce.
Des Chapeaux garnis, valant de \$1.50 à \$3.00, seront vendus de 75 cents
à \$1.50 pièce.
Des toques garnies, valant de \$3.00 à \$15.00, seront vendues de \$2.00
à \$9.00 pièce.

Toutes les Marchandises seront ainsi sacrifiées
au-dessous du prix auquel elles sont évaluées.

MANTEAUX POUR DAMES, DOLMANS, PARDESSUS,
VESTES, JUSTAUCORPS, MANTEAUX ET PARDESSUS
EN DRAPS d'une variété infinie, en VEAU MARIN,
PELUCHES, Etc.,
Seront Sacrifiées à vil Prix.

La Vente va commencer le 26 courant.

CONDITIONS : Argent comptant ; aucune marchan-
dise n'est délégué à moins qu'elle ne soit achetée.

D. GARDNER & CIE.,
66 et 68 Rue Sparks.

DECEMBRE
WOODCOCK.

Ma vente complète semi-annuelle le com-
mence aujourd'hui, et les articles dont
sont l'énumération, pourront être achetés
à un énorme rabais, variant de "VINGT"
à "QUINQUANTE" pour cent au-dessous
des prix réguliers :

Marchandises de mode garnies, cha-
peaux non-garnis, plumes et fleurs, ve-
lours, satins, et rubans, carrés de soie et
de dentelles, articles de fantaisie tout
laine, manteaux doublés en fourrures,
colleteries en fourrures, et manteaux en
caoutchouc, toques en crêpe noir, etc.

C'est une excellente occasion pour les
acheteurs de faire des transactions consi-
dérables. Qu'ils viennent assister au
spectacle d'une vente conforme aux an-
nonces, en visitant le célèbre nouveau
Magasin de Modes.

39 rue Sparks
FABRIQUE NATIONALE
DE
PLACAGE D'OTTAWA.

On y fait des placages en or, argent et
nickel au moyen de l'électricité, ou encore
en argent, or et cuivre solides ;
on plaque aussi des garnitures d'at-
telage et de voitures d'été et d'hiver,
des boutons de porte, des numéros de
bus, etc. On répare et on plaque à
nouveau les vieux articles de manière à
leur donner la valeur de neufs.

Les ordres sont remplis avec prompti-
tude.
Fabrique et Bureau, 79 rue Bank.
E. BAZIRE et E. ALLAIRE,
19 Oct. 1885-3m Propriétaires.

A LOUER
Deux magnifiques logements dans la
maison en briques blanches, adjoignant le
magasin de J. L. Richard. Prix modérés.
S'adresser au magasin de la Boule
Verte au coin des rues Dalhousie et St-
Patrice.

Maison de Modes Parisienne
521 RUE SUSSEX,
Quatrième porte de la rue York.
2 octobre 1885

James B. Bowes
ARCHITECTE
Chambre 25,
SCOTCH ONTARIO CHAMBERS
RUE SPARKS.
Ottawa, 18 avril 1885

HEMORRHOIDES - HANNUM'S BENATINE, LE SEUL REMEDE. BUREAU PRINCIPAL, 101 RUE SPARKS OTTAWA